



## A. PLAN DE SITUATION

Vacheresse est une commune située dans le massif du Chablais, au Nord-Est du département de la Haute-Savoie. Elle fait partie de la CCPEVA. Cette collectivité territoriale est constituée de 22 communes qui occupent une surface délimitée par le lac Léman au Nord, la frontière suisse à l'Est et les hauteurs de la vallée d'Aulps au Sud-Ouest.





## B. GEOMORPHOLOGIE

### 1. RELIEF

**La superficie de la commune est de 3102 hectares** qui se répartissent, autour du chef-lieu, sur les deux versants de la vallée d'Abondance.

**La grande variation d'altitude** - de 755 mètres, au plus bas, jusqu'à 2093 mètres (pointe sommitale du Mont Chauffé) - **traduit l'existence d'un fort relief pouvant être, par endroits, très accidenté.**

Assez escarpée dans sa partie basse, **la vallée d'Abondance s'élargit nettement à son entrée dans la commune qu'elle traverse sur un axe Nord-Ouest / Sud-Est.**

Sur la partie Est de la commune, **la vallée d'Abondance donne naissance à trois vallées secondaires.** Du Nord vers le Sud, on peut distinguer :

- Le **vallon de Darbon**, orienté Sud-Ouest / Nord-Est ;
- Le **vallon de Bise**, orienté Sud-Ouest / Nord-Est qui, lui-même, donne naissance au **vallon d'Ubine**, orienté Ouest-Est.

### 2. HYDROGRAPHIE

**Le cours d'eau principal est la Dranse d'Abondance**, que le chef-lieu domine depuis sa rive droite. Elle prend sa source sur le territoire de la commune de Châtel. Après avoir rejoint la Dranse de Morzine et le Brévon, elle forme la Dranse, qui se jette dans le lac Léman au niveau de Thonon-les-Bains.

Sur la partie Est de la commune, deux cours d'eau secondaires se rejoignent à l'extrémité Sud-Est du village (hameau de la Revenette), puis se jettent dans la Dranse sur sa rive droite :

- **Le Nant de Darbon**, qui s'écoule dans le vallon du même nom ;
- **L'Eau Noire**, qui s'écoule dans le vallon de Bise.

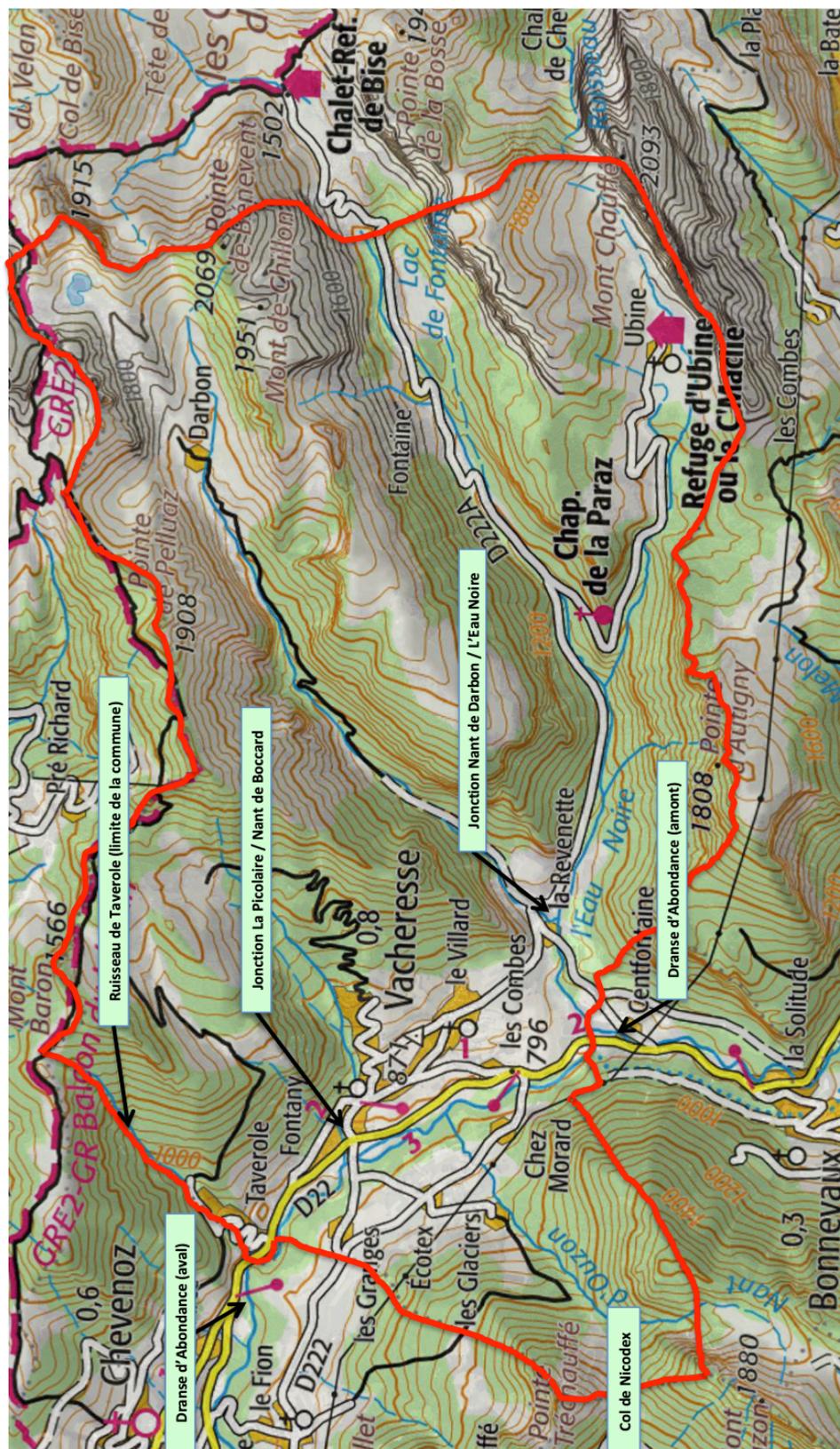
Au Nord-Ouest de la commune, un cours d'eau secondaire se jette dans la Dranse sur sa rive droite : le Nant de Boccard, qui descend des alpages des Queffaux, traverse le chef-lieu au niveau de l'église, puis le hameau de Fontany. Cas particulier de la Picolaire : voir le sous-dossier 02 du PCS / Partie B / Chapitre 1.3.

Sur la limite Nord-Ouest de la commune, un cours d'eau secondaire se jette dans la Dranse sur sa rive droite : le ruisseau de Taverole qui traverse le hameau du même nom.

Au Sud-Ouest de la commune, un cours d'eau secondaire se jette dans la Dranse sur sa rive gauche : le Nant d'Ouzon, qui s'écoule sur le versant Nord-Est du col de Nicodex et longe le hameau des Glaciers au Sud.



### 3. PLAN RECAPITULATIF DE LA GEOMORPHOLOGIE





## C. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1. DEMOGRAPHIE

**La population totale de la commune de Vacheresse est de 872 habitants**, selon la dernière enquête quinquennale de recensement (commune de moins de 10000 habitants) réalisée par l'INSEE (prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Évaluée à environ 1000 habitants pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, la population n'a cessé de baisser dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à atteindre son chiffre le plus bas en 1982 (523 habitants). Depuis cette année-là, la population n'a cessé d'augmenter de façon très régulière.

### 2. REPARTITION DE L'HABITAT

**L'élargissement du fond de vallée dans la partie Ouest de la commune a facilité le développement urbain. Ainsi, l'habitat de la commune de Vacheresse a la particularité d'être très étendu de part et d'autre des rives de la Dranse.**

**Le chef-lieu de la commune de Vacheresse** surplombe la rive droite de la Dranse. Il est constitué de plusieurs quartiers. Du Nord vers le Sud, on peut distinguer :

- **Les Quarts ;**
- **Fontany ;**
- **Leschaux ;**
- **La Mouillette ;**
- **Les Audevex ;**
- **Le Villard ;**
- **Les Combes.**

Toujours en rive droite, deux hameaux se distinguent du chef-lieu :

- **Taverole**, au Nord, est le premier hameau que l'on peut atteindre en arrivant du bas de la vallée ;
- **La Revenette**, au Sud, est atteint en traversant le chef-lieu. Il forme un verrou entre la vallée d'Abondance et l'entrée des vallons de Darbon et de Bise / Ubine.

Une série de hameaux couvre la rive gauche de la Dranse. Du Nord vers le Sud, on peut distinguer :

- **Les Granges ;**
- **Ecotex ;**
- **Les Glaciers ;**
- **Chez Morard ;**
- **Covaleux.**



Enfin, le territoire de la commune est constitué de zones d'alpages avec de nombreuses bâtisses isolées qui ont conservé leur vocation pastorale. On peut distinguer cinq secteurs :

- Au Nord-Ouest du territoire communal : les alpages du **Replain** et des **Queffaix** ;
- A l'Est du territoire communal : les alpages de **Darbon**, **Fontaine** et **Ubine**.

*NB : les alpages de Bise sont la propriété de la commune de Vacheresse mais ils sont implantés sur la commune de La Chapelle d'Abondance.*

### **3. VOIES DE COMMUNICATION**

---

**L'axe principal de la vallée d'Abondance est la route départementale 22 (D22).** Elle parcourt toute la vallée depuis le rond-point de Bioge (verrou aval entre la vallée d'Aulps – D902 – et la vallée d'Abondance – D22) jusqu'au Pas de Morgins (frontière franco-suisse).

La D22 traverse la commune en longeant la Dranse sur sa rive droite, sur environ trois kilomètres.

**L'axe secondaire est la route départementale 222 (D222).** Depuis l'aval, elle débute son parcours, peu après l'entrée dans la commune, en se séparant de la D22 en direction du chef-lieu. Elle le traverse du Nord vers le Sud, puis elle coupe à nouveau la D22 au hameau des Combes afin de desservir l'ensemble des hameaux de la rive gauche.

Enfin, on peut distinguer **un deuxième axe secondaire : la route départementale 222A (D222A).** Elle débute son parcours à la sortie du hameau du Villard, traverse le hameau de la Revenette et monte jusqu'au chalet refuge de Bise. Elle est goudronnée jusqu'à ce niveau-là.

*NB : l'axe qui mène aux alpages d'Ubine démarre de la D222A au lieu-dit « Les Quatre Chemins ». C'est une route communale qui est goudronnée jusqu'aux chalets d'alpage.*



#### 4. PLAN RECAPITULATIF DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

